



# LIGUE DE BILLARD AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Siège social : 26 rue de Crimée - 69001 LYON

Site internet : <http://www.billard-auvergne-rhone-alpes.com/fr>

Adresse mail : [tresorier@billard-auvergne-rhone-alpes.com](mailto:tresorier@billard-auvergne-rhone-alpes.com)

## DISPOSITIONS FINANCIERES

SAISON 2023 / 2024

VERSION du 22 septembre 2023

Impératif

**Toutes correspondances et justificatifs sont à transmettre directement au Trésorier**

**Monsieur Christian BAPST**

4, rue Pablo Picasso

42290 SORBIERS

[lbara.cbapst@gmail.com](mailto:lbara.cbapst@gmail.com)

06 31 95 47 85





## TABLE DES MATIERES

Articles	Libellé	Pages
<b>A</b>	<b>Préambule</b>	P 3
<b>B</b>	<b>Tutoriel</b>	P 4
<b>C</b>	<b>Tarifs et cotisations</b>	P 5
<b>D</b>	<b>Règlement financier général</b>	P 6
<b>E</b>	<b>Barème défraiements LBARA</b>	P 7
- E1	Défraiements général	
- E2	Défraiements dirigeants	
<b>F</b>	<b>ETR Territoire</b>	P 8
- F1	Projet de Club et projet de territoire	P 9
- F2	Après la mise en œuvre	
- F3	Affectations potentielles	
- F.3.1	Tableau 1 AUVERGNE	P 10
- F.3.2	Tableau 2 DAUPHINE	P 11
- F.3.3	Tableau 3 LOIRE BILLARD	P 12
- F.3.4	Tableau 4 LYONNAIS	P 13
- F.3.5	Tableau 5 MONTAGNES	P 14
<b>G</b>	<b>Dispositions financières commissions organiques</b>	P 15
<b>G.1 – 2 - 3</b>	<b>Commissions Sportives : dispositions communes</b>	P 15
- G.4	Américain	P 16
- G.5	Blackball	P 17
- G.6	Carambole	P 18
- G.7	Snooker	P 18
<b>H</b>	<b>Commission Juges et Arbitres</b>	P 19
<b>I</b>	<b>Commission Formation</b>	P 19
<b>J</b>	<b>Commission Communication</b>	P 20
<b>K</b>	<b>Commission Développement</b>	P 20
<b>L</b>	<b>Prévisionnel Financier LBARA 2023/2024</b>	P 21



## A – PREAMBULE

Le présent document **expose les valeurs** et **la manière d'obtenir** les aides financières destinées aux clubs. Afin de faciliter toutes recherches les DF 2023/2024 et ses annexes sont rassemblées en un seul document.

En LBARA les Comités Départementaux de billard et les Clubs affiliés FFB sont regroupés au sein de 5 territoires, communément appelés districts sportifs. Dédiée à chaque club **au prorata** de son nombre de licenciés FFB, **l'affectation financière potentielle**, propose ici d'inciter chaque club à anticiper les financements de la LBARA.

- Les documents officiels à partir desquels les clubs **orientent leur projet** :

Disponibles sur les sites FFB et LBARA

Le projet d'olympiade 2021/2024 de la FFB  
Le projet d'olympiade 2020/2024 de la LBARA  
La convention ETR 2020/2024 FFB/LBARA  
La synthèse du contrat d'objectifs REGION ARA/LBARA

- Ci-après, les tableaux **1, 2, 3, 4 et 5** précisent **l'affectation financière potentielle** attribuable à chaque club au prorata de son nombre de licenciés FFB de l'année précédente. **Le budget de chaque correspondant de territoire sportif** qui y figure complète ce dispositif financier.
- Ci-après les tableaux **6, 7, 8, 9, 10 et 11** informent sur le **contenu budgétaire des principales commissions organiques**, issu du prévisionnel de la LBARA voté à la dernière Assemblée Générale.

Ainsi **chaque club qui se rend actif** peut préparer son projet en connaissant les **montants potentiels dédiés** ainsi que **ceux dont disposent** les commissions organiques de la LBARA. En **s'associant** entre clubs d'un même territoire sportif, le **cumul des montants** ainsi identifiés permet **d'encore mieux participer** aux 100% du financement, nécessaire à la réalisation du projet.

Il est utile de se faire conseiller voir aider par son **Correspondant de Territoire** et ou les responsables de son **Comité Départemental**. Ils sont les **têtes de pont** de cette réforme, destinant prioritairement les aides financières de la LBARA aux clubs.

Dans ce contexte de dotations potentielles, les clubs **même les plus modestes**, ont l'occasion de se développer en concert avec les autres clubs de leur territoire sportif et plus largement ceux de la LBARA. Les clubs sont invités à **mettre en scène ces règles communes** qui structurent notre collectif associatif.

**Affichons ensemble notre solidarité autour du développement du billard en Auvergne-Rhône-Alpes.**

## B – Tutoriel

### Le club prépare son projet

- a. Consulte les 4 documents stipulant les orientations
- b. Consulte les Dispositions Financières
- c. Consulte le tableau des affectations potentielles
- d. Consulte les acteurs bénévoles (DECF, DFI, CFA, Arbitres...)
- e. Consulte et fait établir des devis par les Partenaires/Prestataires ETR
- f. Consulte le correspondant de territoire

Disponibles sur les sites FFB et LBARA

### Le club constitue et présente son « projet de club » de la saison sportive

- g. Etablir la demande : formulaire « demande » site LBARA
- h. Etablir le prévisionnel qui s’y rapporte : « prévisionnel type » site LBARA**
- i. Joindre les pièces annexes (prévisionnel, devis prestataires, argumentaire...)
- j. Transmettre le dossier au **correspondant de territoire avant le 15 décembre**

### Le correspondant du territoire accuse réception des demandes

- k. Contrôle l’objet (4 documents d’orientations)
- l. Contrôle si le prévisionnel est équilibré
- m. Fait confirmer aux commissions organiques concernées, leurs financements
- n. Valide auprès du pôle financier LBARA

### Le pôle financier (Président, Président adjoint + trésorier)

- a. Réceptionne les projets des correspondants de territoire
- b. Valide auprès du trésorier les prévisionnels équilibrés
- c. Inscrit à l’ordre du jour du CD s’il manque des recettes
- d. Attribue au club par courrier tout ou partie de l’affectation potentielle annuelle

### Le club met en œuvre son projet

- a. Engage les dépenses
- b. Recouvre les recettes (utiliser le « formulaire facture » site LBARA)
- c. Présentation à la LBARA de la facture et de ses justificatifs avant le **30 juin 2024**, dernier délai avant la clôture des comptes.

### Le trésorier LBARA

- a. Exécute les mandats validés en pôle financier dans les 45 jours qui suivent la réalisation du projet au vu des factures et justificatifs transmis par les clubs
- b. Défalque des budgets annexes concernés, les montants engagés en lien avec le prévisionnel de chaque projet :
  - i. Affectations potentielles des clubs
  - ii. Affectations aux correspondants de territoire
  - iii. Budget de chaque commission

Si un club ne présente pas son projet avant la **date butoir du 15 décembre**, son affectation financière potentielle sera mise à disposition de son correspondant de territoire, en soutien aux projets des autres clubs.

Date limite de réception des factures à la Ligue : **30 juin**.

Toute demande de remboursement présentée au-delà du **45<sup>ème</sup> jour** après l'action, sera rejetée.

Toute dépense, inscrite au prévisionnel ou aux budgets annexes adoptés, implique une facture à l'adresse de la LBARA provenant d'un prestataire ou d'un club

Tout remboursement nécessite un justificatif quel que soit le type de défraiement (réel ou forfait)



## C – Tarif des Cotisations

**Rappel : la licence indépendante n'existe plus.**

	PART FFB	PART LIGUE	MONTANT TOTAL
<b>AFFILIATION CLUB (*)</b>	50,00 €	100,00 € (*)	150,00 €
<b>LICENCE de + de 21 ans</b>	47,00 €	23,00 €	70,00 €
<b>LICENCE de - de 21 ans</b>	9,00 €	11,00 €	20,00 €
<b>LICENCE Découverte + 21ans</b>	28,00 €	15,00 €	43,00 €

(\*) La part LBARA est offerte à tout club la première année de son affiliation.



## D - Règlement Financier général

**Article 1** : Toute demande **ne respectant pas** le cadre des présentes dispositions sera rejetée.

**Article 2** : Toute demande d'aide financière, **hors des présentes dispositions**, nécessite une adoption préalable du Comité Directeur de la LBARA.

**Article 3** : Toute demande d'aide doit être **formulée avant la mise en œuvre** de l'objet qui s'y rapporte pour ne pas être rejetée.

**Article 4** : Le **RIB** du demandeur est obligatoire pour obtenir par virement bancaire tout paiement ou remboursement.

**Article 5** : Toute demande engageant une dépense doit disposer de **l'aval d'un responsable** :

- Le **président du club** pour les demandes ayant trait aux déplacements des compétiteurs
- Le **correspondant de territoire** pour les dépenses liées aux projets des clubs en lien avec les affectations potentielles.
- Le **responsable d'une commission organique** pour les dépenses liées à son budget adopté ainsi qu'aux défraiements sportifs
- Le **président de la LBARA** pour inscription à l'ordre du jour du Comité Directeur pour toutes dépenses extraordinaires hors cadre du prévisionnel.

**Article 6** : Seules les demandes dûment renseignées, qui émanent d'un **club affilié FFB**, sont recevables pour engager leurs traitements.

**Article 7** : Seules les demandes dûment renseignées, qui émanent d'un **licencié FFB élu au Comité Directeur** de la LBARA ou d'un **licencié non élu mandaté** par ce dernier, sont recevables pour engager leurs traitements

**Article 8** : Pour tout paiement ou remboursement engagé par la LBARA les justificatifs qui s'y rapportent **sont obligatoires** (attestations de paiement, factures, tickets de caisse ou d'autoroute...) et joints au bordereau de demande.

**Article 9** : Dotation de **150 €** pour le club organisateur de l'Assemblée Générale LBARA

**Article 10** : Toute demande **sortant du cadre général** des dispositions financières, doivent être formulées auprès des instances LBARA, **dans le mois qui précède l'évènement.**

**Article 11** : Avant leur application, toute modification des présentes dispositions financières doit-être portée à **l'adoption du Comité Directeur** de la LBARA.

## E – BAREMES DE LA LBARA (Défraiements)

### E.1 – Barèmes de défraiement général

**E.1.1. – Féminines et Jeunes de – 21 ans** bénéficiaires d'un remboursement fédéral, la LBARA prend en charge **33 %** de la dépense calculée à partir du **barème fédéral**

**E.1.2 – Autres compétiteurs** non bénéficiaires d'un remboursement fédéral, la LBARA participe aux frais de déplacement à hauteur de **50%** des frais calculés à partir du **barème E.1.3** ci-dessous

#### E.1.3 – Barèmes de défraiement : compétiteurs

Frais	Justificatifs à fournir	Remboursements
Kilomètres	Base itinéraire « Mappy »	0.32 €/km
Nuitées	Facture	40,00 € la nuitée
Repas	Ticket de caisse	15,00 € le repas
Parking	Ticket de paiement	Au réel des justificatifs

### E.2 – Barèmes de défraiement des dirigeants et arbitres

**La reconnaissance des bénévoles** qui œuvrent à la LBARA justifie l'application du barème de défraiement précisé ci-dessous. Il est concédé **aux dirigeants élus** de la LBARA ainsi qu'aux **bénévoles** (licenciés) ou **personnes morales** (affiliées) **missionnées** par son Comité Directeur et ou son bureau (hors prestataires de services)

**E.2.1** – Toute demande dépassant le cadre du barème ci-dessous nécessite l'avis préalable du Comité Directeur de la LBARA.

**E.2.2 – Arbitres** convoqués officiellement par la commission Juges et Arbitres de la LBARA, **prise en charge intégrale** sur justificatifs, des frais de déplacement calculés à partir du **barème E.2.3** ci-dessous.

#### E.2.3 – Barème dirigeants et arbitres

Frais	Justificatifs à fournir	Remboursement
Kilomètres	Base itinéraire « Mappy »	0.32 €/km
Péages autoroutiers	Ticket de paiement	Au réel des justificatifs
Nuitées	Facture	55,00 € la nuitée
Repas	Ticket de caisse	25,00 € le repas
Parking	Ticket de paiement	Au réel des justificatifs

## F - ETR TERRITOIRE : Synoptique de l'organisation ETR

### ETR TERRITOIRE

#### OPERANTS

Bénévoles formés  
DECF, DFI,  
CFA, arbitres

Partenaires /  
Prestataires  
qualifiés

#### COORDONNATEURS LBARA

Correspondant  
de territoire

Comité Directeur  
LBARA

#### COORDONNATEURS terrain

**53 CLUBS**

#### **5 Commissions Organiques**

- **Formation**
- **Sportives**
- **Développement**
- **Arbitrage**
- **Communication**



## F.1 – Projet de club et projet de territoire (animation, formation, école, com' ...)

Comme l'indique le tutoriel ci-dessus, les demandes du ou des clubs associés sont **instruites auprès du Correspondant de Territoire** et comprennent au moins un descriptif argumenté du projet de club et le prévisionnel financier qui s'y rapporte.

**F.1.1** – La demande **est présentée financée à 100 %** (*Affectations financières de club + part budget du correspondant de territoire + part budget de la commission organique concernée*) alors après accord de ses collègues des commissions organiques, le **correspondant de territoire ordonne la dépense directement auprès du trésorier** qui défalque les montants de chaque budget requis, puis en informe le Comité Directeur.

**F.1.2** – La demande **n'est pas financé à 100 %**, le correspondant de territoire l'instruit auprès du **Comité Directeur qui statue** et en cas d'adoption ordonne auprès du trésorier.

## F.2 – Après la mise en œuvre

Transmettre obligatoirement au pôle financier LBARA des **photos avec le logo REGION** sur l'action réalisée. Cette disposition est **indispensable** pour débloquer les subventions du Contrat d'Objectif.

## F.3 – Tableau des affectations potentielles clubs

- F.3.1 – Tableau 1 : AUVERGNE
- F.3.2 – Tableau 2 : DAUPHINE
- F.3.3 – Tableau 3 : LOIRE BILLARD
- F.3.4 – Tableau 4 : LYONNAIS
- F.3.5 – Tableau 5 : MONTAGNES

## F.4 – Dispositions financières et budgets des commissions organiques

- F.4.1 – Tableau 6 **SPORTIVE** : *Américain, Blackball, Carambole, Snooker*
- F.4.2 – Tableau 7 **ARBITRAGE**
- F.4.3 – Tableau 8 **FORMATION**
- F.4.4 – Tableau 9 **DEVELOPPEMENT**
- F.4.5 – Tableau 10 **COMMUNICATION**
- F.4.6 – Tableau 11 **PREVISIONNEL LBARA**

**AUCUNE DEMANDE POSTERIEURE A LA MISE EN ŒUVRE DE  
L'ACTION NE SERA PRISE EN CONSIDERATION**

### F.3.1 – TABLEAU 1 : AFFECTATIONS AUVERGNE – 2023-2024

## BUDGET PAR TERRITOIRE

<b>AUVERGNE</b>	<b>A</b>	<b>B</b>
	<b>12 €</b>	<b>3 €</b>

Total des licences	<b>145</b>
--------------------	------------

Allier	----->	<b>83</b>			
3007	Montluçon	BCM	8	96 €	24 €
3008	Vichy	BCV	13	156 €	39 €
3012	Moulins	BCM	23	276 €	69 €
3019	Montmarault	ASMB	5	60 €	15 €
3021	Cusset	PHC	34	408 €	102 €
				<b>996,00 €</b>	

Puy de Dôme	----->	<b>62</b>			
3009	Clermont	BSC	23	276 €	69 €
3013	St Eloy	BCSE	4	48 €	12 €
3030	Vic Le Comte	BCV	27	324 €	81 €
3036	Issoire	BCI	4	48 €	12 €
12094	Clermont	BC63	4	48 €	12 €
				<b>744 €</b>	
				<b>1 740 €</b>	<b>435 €</b>

<b>Méthode</b>
1- montage projet club avec le correspondant de territoire
2- présentation du projet au CD par le correspondant de territoire
3- validation du projet par le CD
4- exécution du projet en lien avec le trésorier payeur
5- projet club non présenté, budget à disposition du correspondant
6- limite de dépôt de projet auprès du correspondant de territoire : 15 décembre
A = clubs ETR Territoire
B = budget annuel de fonctionnement du correspondant du territoire.

## F.3.2 – TABLEAU 2 : AFFECTATIONS DAUPHINE – 2023-2024

# BUDGET PAR TERRITOIRE

<b>DAUPHINÉ</b>	<b>A</b>	<b>B</b>
	<b>12 €</b>	<b>3 €</b>

Total des licences	<b>237</b>
--------------------	------------

<b>Ardèche</b>		----->	<b>37</b>		
12044	Aubenas	ABAU	37	444 €	111 €
				444 €	
<b>Drôme</b>		----->	<b>143</b>		
12018	Valence	VBC	30	360 €	90 €
12031	Romans sur Isère	BCRP	73	876 €	219 €
12059	Bourg les Valence	LSQ	26	312 €	78 €
12095	Marsanne	MBA	0	0 €	0 €
12803	Montélimar	CMV	14	168 €	42 €
				1 716 €	
<b>Isère</b>		----->	<b>57</b>		
12023	Grenoble	BCG	41	492 €	123 €
12078	Grenoble	BC109	16	192 €	48 €
				684 €	
				<b>2 844 €</b>	<b>711 €</b>

### Méthode

- 1- montage projet club avec le correspondant de territoire
- 2- présentation du projet au CD par le correspondant de territoire
- 3- validation du projet par le CD
- 4- exécution du projet en lien avec le trésorier payeur
- 5- projet club non présenté, budget à disposition du correspondant
- 6- limite de dépôt de projet auprès du correspondant de territoire : 15 décembre

A = clubs ETR Territoire

B = budget annuel de fonctionnement du correspondant du territoire.

### F.3.3 – TABLEAU 3 : AFFECTATIONS LOIRE-BILLARD – 2023-2024

## BUDGET PAR TERRITOIRE

<b>LOIRE BILLARD</b>	<b>A</b>	<b>B</b>
	<b>12 €</b>	<b>3 €</b>

Total des licences	<b>258</b>
--------------------	------------

Loire	----->	258			
12005	Roanne	TVR	33	396 €	99 €
12011	La Ricamarie	ALR	8	96 €	24 €
12012	St Chamond	SCBC	29	348 €	87 €
12019	Feurs	BCPF	13	156 €	39 €
12022	St Etienne	ABSE	33	396 €	99 €
12024	Le Puy en Velay	ABHL	14	168 €	42 €
12027	St Etienne	ASMSE	28	336 €	84 €
12042	Montbrison	CBM	70	840 €	210 €
12045	St Etienne	BCAC	5	60 €	15 €
12046	St Galmier	BCSG	17	204 €	51 €
12047	St Romain le Puy	BCSR	8	96 €	24 €
				<b>3 096 €</b>	<b>774 €</b>

#### Méthode

- 1- montage projet club avec le correspondant de territoire
- 2- présentation du projet au CD par le correspondant de territoire
- 3- validation du projet par le CD
- 4- exécution du projet en lien avec le trésorier payeur
- 5- projet club non présenté, budget à disposition du correspondant
- 6- limite de dépôt de projet auprès du correspondant de territoire : 15 décembre

A = clubs ETR Territoire

B = budget annuel de fonctionnement du correspondant du territoire.

## F.3.4 – TABLEAU 4 : AFFECTATIONS LYONNAIS – 2023-2024

# BUDGET PAR TERRITOIRE

LYONNAIS				A	B
				12 €	3 €
Total des Licences			477		
Ain ----->			28		
12021	Bourg en Bresse	BCBB	17	204 €	51 €
12070	Beauregard	NBC	11	132 €	33 €
				336 €	
Rhône ----->			386		
12002	St Fons	COSF	16	192 €	48 €
12003	Lyon	CCA	75	900 €	225 €
12004	Villefranche	BCV	29	348 €	87 €
12009	Villeurbanne	GSL	41	492 €	123 €
12033	Lissieux	LCL	21	252 €	63 €
12035	Ecully	ABOL	74	888 €	222 €
12040	Chassieu	ABC	44	528 €	132 €
12082	Lyon	CSC	22	264 €	66 €
12088	Lyon	BCL8P	34	408 €	102 €
12089	Villefranche	SUN'S	16	192 €	48 €
12091	Lyon	CBL	14	168 €	42 €
				4 632 €	
Isère ----->			63		
12010	Pont-de-Chéruy	BCP	31	372 €	93 €
12032	Bourgoin-Jallieu	ABBJ	32	384 €	96 €
				756 €	
				5 724 €	1 431 €

### Méthode

- 1- montage projet club avec le correspondant de territoire
- 2- présentation du projet au CD par le correspondant de territoire
- 3- validation du projet par le CD
- 4- exécution du projet en lien avec le trésorier payeur
- 5- projet club non présenté, budget à disposition du correspondant
- 6- limite de dépôt de projet auprès du correspondant de territoire : 15 décembre

A = clubs ETR Territoire

B = budget annuel de fonctionnement du correspondant du territoire.

## F.3.5 – TABLEAU 5 : AFFECTATIONS MONTAGNES – 2023-2024

### BUDGET PAR TERRITOIRE

LES MONTAGNES				A	B
				12 €	3 €
Total des licences				<b>313</b>	
<b>Ain</b> ----->				<b>38</b>	
12034	Bellegarde	ABV	35	420 €	105 €
12092	Billiat	DPC	3	36 €	9 €
				<b>456 €</b>	
<b>Haute savoie</b> ----->				<b>178</b>	
12016	Anney	AAB	66	792 €	198 €
12020	Gaillard	BCG	19	228 €	57 €
12025	Thonon	BST	27	324 €	81 €
12048	Clarafond Arcine	BCCA	33	396 €	99 €
12051	Evian	BCE	7	84 €	21 €
12802	Sevrier	TLP	26	312 €	78 €
				<b>2 136 €</b>	
<b>Savoie</b> ----->				<b>97</b>	
12006	Aix les Bains	BCA	29	348 €	87 €
12017	Chambéry	CCB	68	816 €	204 €
				<b>1 164 €</b>	
				<b>3 756 €</b>	<b>939 €</b>

#### Méthode

- 1- montage projet club avec le correspondant de territoire
- 2- présentation du projet au CD par le correspondant de territoire
- 3- validation du projet par le CD
- 4- exécution du projet en lien avec le trésorier payeur
- 5- projet club non présenté, budget à disposition du correspondant
- 6- limite de dépôt de projet auprès du correspondant de territoire : 15 décembre

A = clubs ETR Territoire

B = budget annuel de fonctionnement du correspondant du territoire.

## G - DISPOSITIONS FINANCIERES COMMISSIONS ORGANIQUES

### TABLEAU 6 : COMMISSIONS SPORTIVES

#### DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES DISCIPLINES

##### G.1 – Club organisateur d'une Finale de France ou d'un TN :

Toute demande d'organisation, accompagnée de son prévisionnel financier, doit être adressée au secrétariat de la Ligue avec l'avis de la commission sportive concernée, **dans le mois qui précède l'évènement**

**Alinéa 1 :** Dotation de 600,00 € maximum, dans la limite de deux (2) organisations / saison / club.

**Alinéa 2 :** Toute demande d'organisation exceptionnelle et ou de niveau international fera l'objet d'une **adoption en Comité Directeur**

##### G.2 – Podium

**Alinéa 1 :** Dotation de 40 € par club organisateur d'une finale de ligue pour récompenser les vainqueurs de la finale.

##### G.3 – Haut Niveau

Le compétiteur de « Haut Niveau » doit participer dans la saison sportive à au moins **deux (2) Tournois Nationaux (TN)** distants de plus de **100 kilomètres** de son club d'appartenance. Le compétiteur disposera **alors** de la dotation (voir tableau ci-dessous), en contrepartie des convocations et justificatifs des frais qui s'y rapportent : (*convocation FFB, factures d'hébergement, de restauration, de transport...*)

**Alinéa 1 :** Dotation de 400,00 € maximum, après aval de la commission sportive concernée, pour chaque compétiteur « **classé Master ou Espoir** » engagé dans les Tournois Nationaux (TN) de sa discipline et pour un seul mode de jeu.

**Alinéa 2 :** Dotation de 200,00 € maximum, après aval de la commission sportive concernée, pour chaque compétiteur **classé N1** qualifié en phase finale de sa discipline et pour un seul mode de jeu pratiqué.

## DISPOSITIONS PAR DISCIPLINE

### G.4 – AMERICAIN

**Alinéa 1 :** Finale de district et de LBARA : **pas de remboursement**

**Alinéa 2 :** **Tournois Nationaux – Coupe de France**

- ⊗ Non convoqué FFB, **pas** de prise en charge
- ⊗ Convoqué avec remboursement FFB : **voir barème E.1.1**
- ⊗ Convoqué sans remboursement FFB : **voir barème E.1.2**

**Alinéa 3 :** **Demi-Finales et Finales des Championnats de France** (*juniors – N1 – Féminines*) : **Voir barème E.1.1**

**Alinéa 4 :** **Compétitions internationales**

⊗ **Championnat d'Europe en individuel** (*Hommes et femmes*)  
Se rapporter aux dispositions financières FFB. Si qualification par la CNA d'un licencié de la LBARA, se rapporter au chapitre **E.1.1 ou E.1.2** des présentes dispositions

⊗ **Championnat d'Europe par équipe** : Se rapporter aux dispositions financières FFB. Si qualification par la CNA d'une équipe de la LBARA se rapporter au chapitre **E.1.1 ou E.1.2** des présentes dispositions

⊗ **Championnat du Monde** : Se rapporter aux dispositions financières FFB. Si qualification par la CNA d'un licencié de la LBARA aux Championnats des fédérations internationales dont la FFB est membre : EPBF – WPA – WCBF, se rapporter au chapitre **E.1.1 ou E.1.2** des présentes dispositions

**Alinéa 5 :** Budget 2023/2024 de la commission : **1 500 €**



## G.5 – BLACKBALL

**Alinéa 1 :** Finale de district et de LBARA : pas de remboursement

**Alinéa 2 :** Finale de Ligue regroupées hors TR : Dotation de 300 €  
(partagée entre clubs associés)

**Alinéa 3 :** Tournois Régionaux BB : **recettes** et de **dépenses** chiffrées en valeurs moyennes :

• Location et livraison billards à la charge du club	1 000.00 €
• Inscriptions des compétiteurs	1 500.00 €
• Récompenses par tournoi	500.00 €
• Primes aux compétiteurs par tournoi	800.00 €
• Bureautique et matériels par tournoi	200.00 €
• Estimation budget saison 2023-2024 : 20 000.00 € pour 8 TR	

**Alinéa 4 :** Finales de France

• Championnat individuel : **Dotation** selon barème **E.1.3** au champion de Ligue officiel de chaque catégorie

• Championnat par équipe : Dotation de 200 € pour l'équipe championne officielle de la LBARA

**Alinéa 5 :** Tournois Nationaux et Coupe de France par équipe pas de remboursement

**Alinéa 6 :** Compétition internationales

• **Dotation de 100 %** des frais de déplacement au tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe, entre le club d'appartenance et le lieu de regroupement des compétiteurs sur le territoire français métropolitain. (Règle fédérale)

• Rappel : FFB prend en charge les frais à partir de l'aéroport.

**Alinéa 7 :** Budget 2023/2024 de la commission : **22 700 €, 8 TR inclus**

## G.6 – CARAMBOLE

**Alinéa 1** : Finale de district et de LBARA : pas de remboursement

**Alinéa 2** : Finales de France : Dotation selon barème **E.1.3**

**Alinéa 3** : Finales de France par équipe

🏆 Coupe des Provinces / Equipe de Ligue : Dotation selon barème **E.1.3** à partir du point de rencontre de covoiture défini jusqu'au lieu de la compétition. Dotation selon barème **E.1.3** du club d'appartenance du compétiteur jusqu'au point de rencontre de covoiture défini.

🏆 Championnat de France par équipe aux jeux de série, 3 bandes et 5Q : Dotation de 250 € par équipe qui bénéficie d'un remboursement fédéral

🕒 Jeunes en équipes des clubs (Challenge DREHER) Faire une demande préalable à la commission sportive pour pouvoir bénéficier du barème **E.1.1**

**Alinéa 4** : Tournois Nationaux pas de remboursement

**Alinéa 5** : Budget 2023/2024 de la commission : **17 560 € + 4 460 €** pour le 5 Quilles

## G.7 – SNOOKER

**Alinéa 1** : Finales de district et de LBARA : pas de remboursement

**Alinéa 2** : Compétitions Nationales

- 🕒 Phases de qualifications : pas de remboursement
- 🕒 Finales de France : Dotation selon barème **E.1.3**

**Alinéa 3** : Compétitions internationales

🏆 Championnat d'Europe en individuel (*Hommes et femmes*). Se rapporter aux dispositions financières FFB. Si qualification par la CNS d'un licencié de la LBARA, se rapporter au chapitre E.1.1 ou E.1.2 des présentes dispositions

**Alinéa 4** : Budget 2023/2024 de la commission : **800 €**

## H – TABLEAU 7 : COMMISSION JUGES ET ARBITRES

### DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES DISCIPLINES

**H.1** – Pour tous les arbitres convoqués officiellement par la commission Juges et Arbitres de la LBARA, pour les finales de Ligue, les finales des championnats de France et les Tournois Nationaux, les frais de déplacement sont **pris en charge** sur la base du barème **E.2.3**

**Alinéa 1** : Budget 2023-2024 de la commission pour : **5 000 €**

## I.– TABLEAU 8 : COMMISSION FORMATION

### DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES DISCIPLINES

#### I.1 - Convention ETR 2020/2024 entre FFB et LBARA

**Alinéa 1** : Labellisation des écoles de billard des jeunes

🔗 **Dotation de 300 €** maximum pour soutenir les demandes de labellisation FFB des écoles de billard, sous condition que le club compte 2 adhérents apprenants de – 21 ans, licenciés FFB. La dotation est versée au club au moment où la LBARA porte avis sur sa demande de labellisation à la FFB.

**Alinéa 2** : Pass'scolaires

🔗 **Dotation de 100 €** au club justifiant d'une convention signée avec un Établissement Scolaire, entraînant l'enregistrement de Pass' scolaires.

**Alinéa 3** : Budget 2023/2024 de la commission : **14 500 €**

🔗 Suivi des écoles de billard et labellisation

*La commission inscrit à son budget annuel le nombre d'école suivi*

🔗 Formation CFA et DFI

*La commission inscrit à son budget annuel le nombre de séances de formation des CFA et DFI*

🔗 Formations des dirigeants

*La commission inscrit à son budget annuel le nombre de séances de formation des dirigeants*

## J – TABLEAU 9 : COMMISSION COMMUNICATION

### DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES DISCIPLINES

**J.1** - Aucun programme présenté, chaque action proposée par la commission au fil de la saison sportive, est soumise à l'adoption du Comité Directeur

**Alinéa 1** : Budget 2023/2024 de la commission : **5 000 €**

- ④ Communication interne
  - Transmissions des informations*
  - Administration du site internet et du forum LBARA*
  - Documentations à l'adresse des clubs et des territoires*
- ④ Communication externe
  - Actions de communication des Clubs, Territoires Sportifs et Comités Départementaux (enseignes, banderoles...)*
  - Action de communication Ligue (Roll' Up, produits dérivés...)*
- ④ Actions recherche sponsors

## K – TABLEAU 10 : COMMISSION DEVELOPPEMENT

### DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES DISCIPLINES

**K.1 - Aide aux projets des clubs** : Chaque saison la commission propose un programme à l'adoption du CD

**Alinéa 1** : Budget 2023/2024 de la commission : **7 000 €**

- ④ Handi-billard
- ④ Acquisition matériels sportifs
  - Billards DECATHLON*
  - Accessoires école de billard*
- ④ Outils d'aide à la formation
  - Formation permanente au fonctionnement du dispositif « Poolshot »*

## L – Tableau 11 : PREVISIONNEL LBARA SAISON 2023/2024



### Prévision 23-24

	DEPENSES	%	RECETTES	%
<b>Licences - Affiliations</b>			<b>38 000 €</b>	<b>33%</b>
<b>Subventions Publics - FFB</b>			<b>40 500 €</b>	<b>35%</b>
Cnds - PSF			1 500 €	
Région Fonctionnement			17 000 €	
Région Investissement			17 000 €	
Subventions FFB			5 000 €	
<b>Commission Formation</b>	<b>14 500 €</b>	<b>13%</b>		
<b>Total Affectation aux clubs</b>	<b>17 388 €</b>	<b>15%</b>		
<b>Commission Arbitrage</b>	<b>5 000 €</b>	<b>4%</b>		
<b>Commission Communication</b>	<b>5 000 €</b>	<b>4%</b>		
<b>Commission Développement</b>	<b>7 000 €</b>	<b>6%</b>		
<b>Les Sportives</b>	<b>49 020 €</b>	<b>43%</b>	<b>20 300 €</b>	<b>18%</b>
Américain	1 500 €		0 €	
Blackball	22 700 €		19 400 €	
Carambole	17 560 €		500 €	
5 quilles	4 460 €		400 €	
Snooker	800 €			
Club Avenir	2 000 €			
<b>Fonctionnement LBARA</b>	<b>16 347 €</b>	<b>14%</b>	<b>3 000 €</b>	<b>3%</b>
Fonctionnement	5 000 €			
Commission Administrative	2 500 €			
Commission Discipline	500 €			
Commission Financière	3 000 €			
Correspondant Territoire	4 347 €			
Divers	1 000 €		3 000 €	
<b>Investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>
<b>Fonds propres LBARA</b>			<b>12 455 €</b>	<b>11%</b>
<b>TOTAL PREVISIONNEL 23-24</b>	<b>114 255 €</b>		<b>114 255 €</b>	

**Écart** 0 €